



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE 22 AVR. 2020</p>
--	---

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à
M. Luc ZENON, Adjoint au Maire
en l'absence de Mme Odette DORIER, Adjointe au Maire
du 1er mai au 15 mai 2020 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n° 625 du 07 avril 2014 attribuant délégation de fonction et de signature à
Mme Odette DORIER, Adjointe au Maire ;

VU l'arrêté n° 2250 du 16 septembre 2019 attribuant délégation de fonction et de signature à
M. Luc ZENON, Adjoint au Maire

CONSIDERANT que Mme DORIER sera absente du 1er mai au 15 mai 2020 inclus
CONSIDERANT qu'en l'absence de Mme Odette DORIER, afin d'assurer le bon
fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à
M. Luc ZENON

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : M. Luc ZENON, en sa qualité d' Adjoint au Maire, reçoit pour la période du
1er mai au 15 mai 2020 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés
qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en oeuvre de la politique municipale, pour le
secteur relevant de la délégation de Mme DORIER ;
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération
du Conseil Municipal pour le secteur relevant de la délégation de Mme DORIER ;

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN
RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.

- arrêtés et décisions relevant de la délégation de Mme DORIER ;
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Mme DORIER ;
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de Mme DORIER ;
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de Mme DORIER.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 AVR 2020



Robert MENARD

